

SOUS-PRÉFECTURE**D'APT**

84400 APT

Tél. 90740005

N° 2829

ARRETESOUS-PRÉFECTURE
D'APT (Vaucluse)

27. AOÛT 1986

N

Modifiant l'arrêté préfectoral d'autorisation
du 25 AVRIL 1984.

Exploitation par la Sté APTUNION CIPRIAL d'un
dépôt de fruits à APT, (stockage GAY)

Le Préfet, Commissaire de la République,
du Département de Vaucluse
Officier de la Légion d'Honneur,

VU, la Loi du 19 JUILLET 1976 relative aux installations classées
pour la Protection de l'Environnement,

VU, le décret du 21 SEPTEMBRE 1977 pris pour son application,

VU, la nomenclature des Installations Classées annexée au décret
modifié du 20 MAI 1953,

VU, l'arrêté préfectoral N° 1406 du 25 AVRIL 1984, autorisant la
Sté APTUNION à exploiter un dépôt de fruits à APT (stockage
GAY),

VU, la demande de report de délai concernant l'épuration des
effluents liquides présentée par la Sté APTUNION,

VU, l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène réuni le 19 JUIN
1986,

SUR, proposition du Sous-Préfet, Commissaire Adjoint de la
République de l'Arrondissement d'APT,

A R R E T E

Article 1 : L'arrêté préfectoral en date du 25 AVRIL 1984, autori-
sant l'exploitation d'un dépôt de fruits à APT (stockage GAY) par
la Sté APTUNION CIPRIAL, est modifié ainsi qu'il suit :

Article 18 : Délai d'application du présent arrêté

- article 7.1, 7.2 : 1/11/89 mais dès qu'une unité de traitement sera en fonctionnement, tous les effluents qui ne respectent pas ces articles 7.1 et 7.2 devront être dirigés dessus.
- le reste, sans changement.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse, le Sous-Préfet, Commissaire Adjoint de la République de l'Arrondissement d'APT, le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche "Provence Alpes Côte d'Azur et Corse" - 37 Boulevard Périer à MARSEILLE - l'Ingénieur Subdivisionnaire des Mines à AVIGNON, Inspecteur des Installations Classées, et le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de Vaucluse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Société par les soins du Maire ainsi qu'aux Directeurs Départementaux de l'Equipement, de l'Agriculture, des Affaires Sanitaires et Sociales, de la Protection Civile, du Travail et de l'Emploi.

Avignon, le 26 AOUT 1986

Pour POUR AMPLIATION :
Le Secrétaire en Chef délégué,

Pour le Préfet
Commissaire de la République
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,



J. Bourgue

J. BOURGUE

Signé: Bernard FRAGNEAU